

LIAISON

alptis

BULLETIN DE LIAISON DES MEMBRES
DES COMITES CONSULTATIFS
REGIONAUX

N° 24
JUIN 1997

EDITORIAL

OPTIMISER LE SYSTEME DE SANTE

Dans les pays développés, la santé est une des premières préoccupations. Malgré les difficultés économiques, beaucoup sont prêts à y consacrer une partie non négligeable de leurs ressources. Mais, acceptant d'un côté l'idée du « toujours plus », en contrepartie, leur exigence de qualité ira croissant. De là, une nécessité inéluctable d'optimiser les dépenses de santé, essentiellement en améliorant les relations entre les acteurs de la santé : professions médicales, assureurs, patients... Puisque les dépenses vont continuer à croître, l'objectif est d'optimiser le système dans son aspect financier et surtout médical.

De nombreux acteurs réfléchissent à des projets : filières de soins (avec, par exemple, le généraliste comme « orienteur ») ; coordination entre professionnels (médecins et pharmaciens, médecine de ville et hospitalière) ; réseaux de soins (il en existe d'ailleurs en France depuis longtemps, celui de la Mutualité française, avec ses médecins, opticiens ou cliniques recommandés, mais aussi des réseaux pour les pathologies lourdes).

Quelle place ont les organismes complémentaires dans le système de soins ? Ils sont des acteurs secondaires, si on regarde la répartition des dépenses de santé : sur 100 F, seuls 10 F sont à la charge des complémentaires (75 F pour la Sécurité sociale, 15 francs pour l'assuré). Quelle part réelle peuvent-ils avoir dans les décisions à prendre ?

Alptis pourtant est triplement au cœur du débat : nous sommes à la fois des assurés, des gestionnaires de contrats d'assurance, des acheteurs de soins... Nous n'avons pas d'intérêts catégoriels à défendre. Et, s'il y a nécessité de coordination, ne sommes-nous pas bien placés pour agir ? C'est, en tout cas, un débat que nous devons mener ensemble. Et la CAPS peut devenir notre interprète auprès des pouvoirs publics.

Georges Coudert

CONFERENCE DES PRESIDENTS

LE 12 AVRIL A PARIS : LA CONFERENCE DES PRESIDENTS DE COMITES CONSULTATIFS

Face à l'avenir

Ce numéro de Liaison est presque entièrement consacré à la 15^{ème} conférence de coordination des présidents de comités consultatifs. A remarquer, parmi les informations données : la présentation des perspectives de développement d'Alptis ; et celle des évolutions de l'assurance maladie et de leurs conséquences sur les complémentaires (voir pages suivantes). Au total, une réunion assez tournée vers la prospective, et qui a plus lancé les débats pour l'Assemblée générale d'octobre qu'elle n'a répondu aux interrogations.



En haut, à droite :
MM. Giroud,
Chuzeville, Chavot
et Bannel.



Ci-dessus : MM. Chaigne, Coudert, Vuitton et Lievens.

◆ **Nouveaux Présidents** : 6 nouveaux présidents étaient présents pour la première fois à Paris : Olivia Boccara (Haut-Rhin), Jean-Michel Charbit (Hérault), Julien Dominguez (Nièvre), René Fardel (Morbihan), Marie-Claire Glommeau (Saône-et-Loire), Jean-Claude Laffage (Maine-et-Loire).

◆ **Désignation de deux observatrices aux conseils d'administration** : Après Mmes Giriat et Blanc-Lefèvre, désignées pour 1996, ce sont Mmes Sofi Lucas, présidente du comité de Loire-Atlantique (44), et Anita Rolland, présidente du comité de Charente-Maritime (17) qui ont été désignées pour assister pendant un an aux réunions du conseil d'administration.

Demain : l'assurance maladie et les complémentaires

Comment évoluera l'assurance maladie et quelles pourraient être les conséquences pour les organismes complémentaires ? Les présidents de comités se sont penchés sur les points clés des débats actuels et futurs.

• **Affiliation de tous les résidents légaux à un régime obligatoire (RO) universel**, les droits n'étant plus liés à une activité professionnelle. Un système simple et égalitaire. Mais si, comme cela serait juste, on aligne les prestations "par le haut", certaines cotisations augmenteront. Et comment répartir l'effort contributif ? Sur les assurés, les entreprises, les contribuables ?

• **Modification des prises en charge :**

- Sur les actes et les médicaments, en fonction de leur utilité, de leur efficacité (évaluation des services hospitaliers), de l'accès aux soins (mise en place de filières).
- Modulation du ticket modérateur, en fonction de la "nécessité" des soins.
- Révision des tarifs opposables (certaines nomenclatures ne correspondent plus aux tarifs).

• **Gestion du régime obligatoire :**

- Soit on garde le statu quo : le gros risque est pris en charge par les régimes obligatoires et le ticket modérateur et le petit risque par les complémentaires.
- Soit on met en concurrence les CPAM entre elles (sur leur coût de gestion essentiellement).

- Soit on met en concurrence les CPAM avec d'autres organismes, pour la gestion du régime obligatoire des salariés (comme pour les TNS, les agriculteurs...).

• Dans le cas de statu quo dans les prérogatives des régimes obligatoires, la concurrence entre les organismes complémentaires s'accroîtrait, essentiellement sur le développement des prises en charge, et sur les services.

• En cas de mise en concurrence pour la gestion des régimes obligatoires, les organismes se concurrenceraient sur leurs capacités de gestion. Ils seraient mis en demeure de ne plus faire de sélection médicale, comment alors maîtriser l'équilibre des populations assurées ? Et comment se ferait l'articulation entre le régime obligatoire et l'assurance complémentaire ?

Le débat est lancé

A qui doivent revenir les décisions ? Alptis doit-elle prendre parti dans ce débat ? Le débat a été lancé à Paris. Pour Georges Coudert, président d'Alptis, il importe peu qu'il y ait aujourd'hui unanimité dans l'association. Le débat doit d'abord avoir largement lieu dans les comités et à l'assemblée générale, et la diversité des adhérents contribuera à forger les opinions.

♦ **Une commission «droit des assurés» à la Caps :** Une commission «Droit des assurés» fonctionne au sein de la Caps, sous la présidence de Patrice Giroud, administrateur Alptis. La commission devra dégager une "plate forme" précisant les droits des assurés à promouvoir auprès des pouvoirs publics. Si vous avez des suggestions, vous pouvez les adresser à P. Giroud, au siège de l'Alptis. D'autre part, la Caps cherche à s'élargir auprès des associations de prévention santé : n'hésitez pas à nous signaler celles dont vous auriez connaissance.

♦ **Nomination des correspondants à la commission Technique :** A Paris, les présidents ont reçu pour mission de nommer dans leurs comités un correspondant à la commission Technique. En effet, les propositions soumises à cette dernière proviennent actuellement en majorité des collaborateurs d'Alptis Gestion ou de professionnels de l'assurance. Or la commission technique est un outil efficace de participation dans l'association. Les propositions d'amélioration qui lui sont transmises ont très souvent une traduction concrète sur nos garanties ou la gamme Alptis. Ces correspondants seront les porte-parole des comités, notamment lorsque leur avis sera sollicité sur la gamme. Ils pourront être interrogés à titre personnel dans des sondages sur les nouveaux produits. Chacun pourra s'adresser à lui pour transmettre une proposition qu'il souhaite voir étudier.

Les ateliers

Atelier A : Alptis et l'activité retraite



La retraite est un souci pour nombre d'actifs aujourd'hui. Et même si Alptis n'a pas jusqu'à présent beaucoup développé l'activité retraite, c'est bien sa vocation que de répondre le plus largement à tous les besoins de complémentaire. Pour pallier aux faiblesses des retraites obligatoires, les pouvoirs publics ont fait les premiers pas : avec la loi Madelin pour les TNS, en 1994, et la loi sur les fonds d'épargne retraite, cette année, pour les salariés. La loi Madelin n'a pas déclenché l'enthousiasme : elle souffre notamment de la sortie obligatoire en rente viagère. Les fonds d'épargne retraite sont plus souples. Mais, pour ces deux solutions de retraite "individuelle", le gros problème reste le financement. Le pouvoir d'achat de beaucoup de TNS et des salariés régresse. En conclusion, l'atelier considère qu'il est du devoir d'Alptis de proposer les meilleurs fonds de pension, comme elle a proposé les meilleures complémentaires santé !

Atelier B : Remboursements rapides, information, prévention... quels autres services devons-nous apporter en plus à nos adhérents ?

Voici quelques-unes des idées proposées : proposer un check up aux TNS à partir d'un certain âge. Rappeler en début d'année les garanties souscrites, les capitaux et indemnités (sur l'appel de cotisation...). Le ton de la lettre de relance de cotisation est un peu sec, il faut faire la différence entre association et assurance. Distribuer un guide pour la déclaration d'arrêt de travail. Développer des points d'accueil Alptis de proximité. Ouvrir les garanties aux actes hors nomenclature : ostéopathie, chiropraxie...



Gabrielle Lallemant (Vaucluse), Gérard Bertrand (administrateur) et Claudine Batier (délégue régionale Aquitaine).

Atelier C : Quels contrats, quelles conventions peuvent permettre à Alptis de participer à la maîtrise des dépenses de santé ?

Les Français ne veulent pas du rationnement mais les déficits chroniques de la Sécurité sociale obligent à rechercher des solutions pour faire des économies. Les relations entre les acteurs de notre système (patients, praticiens, payeurs...) ne sont pas toujours efficaces. L'optimisation des soins passe souvent par leur amélioration : accords, pour certains soins, entre assurés/malades et assureur (ententes préalables) ; conventions privées entre assureurs et professions médicales, filières de soins ; ou l'exemple du "managed care" américain (des réseaux de santé coordonnés par les organismes payeurs).



Atelier D : Préparation du concours les Clés de l'innovation et de la prévention 1997

Le succès de la manifestation a engendré un tel enthousiasme qu'il a été décidé de pérenniser le concours. Les retombées sont importantes : parutions dans la presse, nombreuses demandes d'information sur Alptis.



Paulette Fabre (Gard), Gilbert Bianchi (Bouches-du-Rhône) et Jean-Michel Charbit (Hérault).

L'atelier a permis aux comités organisateurs de 96 de donner des conseils aux comités candidats pour 97 (Rhône, Bas-Rhin, Gard, Val-de-Marne, Essonne). Il faudra cette année limiter le coût global de l'opération (qui s'est élevé à 600 KF en 1996, pour 150 KF de prix) : pour cette raison, on n'organisera cette année que trois concours régionaux, et un concours national. Les trois comités organisateurs en 97 ont été désignés en fin d'atelier : le Rhône, le Bas-Rhin, le Gard, chacun étant maître d'œuvre pour sa région (avec le concours d'Alptis et de l'agence de communication).

ACTIVITE DES COMITES

Une progression régulière

Les comités actifs

Le nombre de participants aux réunions continue d'augmenter, le nombre de réunions aussi, notamment parce que les comités se réunissent désormais majoritairement deux fois par an (plusieurs comités n'adressent pas de compte rendu de leur réunion et ne sont donc pas inclus dans ces chiffres).

Nb de comités réunis	1993	1994	1995	1996
- une fois	29	20	27	16
- deux fois	10	17	17	25
- trois fois et plus	4	6	8	8
Total	43	43	52	49
Nb total de réunions	61	75	87	95
Nb de participants à ces réunions	307	341	471	482

La participation à la conférence de coordination des présidents

	1993	1994	1995	1996	1997
Comités représentés	42	47	48	46	49

La participation à l'assemblée générale

	1993	1994	1995	1996
Comités représentés	52	55	57	58
Délégués (hors accompagnants)	137	173	171	175

L'information locale des adhérents et du public

	1993	1994	1995	1996
Manifestations	7	18	14	16
Participants	230	984 ¹	377	966 ²

L'information locale est assurée par les réunions d'information et les manifestations organisées par les comités pour les adhérents de leur département et pour le public.

1. La conférence du professeur Mattei à Marseille a réuni 280 participants.
2. Les remises du prix des Clés Alptis de la prévention santé ont réuni 420 participants.

Diversifier l'animation

Après les portes ouvertes, voici quelques années, les conférences ont beaucoup contribué à informer et regrouper localement nos adhérents. On peut aujourd'hui penser à diversifier ces actions et les sujets traités. En s'appuyant par exemple sur le travail de l'Observatoire Alptis : en organisant des tables rondes autour du livre publié récemment ; ou en traitant des thèmes de l'assemblée générale avec un spécialiste de la question. On n'oublie pas bien sûr le concours des Clés Alptis de la prévention santé dont l'édition 96 a été un succès et qui est déjà lancé pour 97 (voir article «Ateliers»).

CONFERENCE DES PRESIDENTS

Un nouveau développement

Résumé de la présentation, par Guy Devineau, des résultats et des perspectives de développement d'Alptis.



En 1996, Alptis a enregistré une progression de 8% en nombre d'adhérents. Ce n'est pas mal, notamment si on la compare à la quasi-stagnation des effectifs dans notre domaine. Cependant, nous sommes loin des croissances à deux chiffres enregistrées jusqu'à maintenant. Pourquoi ce recul relatif ? Le marché de la médico-chirurgicale est saturé. 85% des Français sont aujourd'hui titulaires d'une complémentaire en frais de santé : un taux d'équipement du même ordre que celui des téléviseurs ou de l'auto. Autre nouvel élément de la « donne », une concurrence « lourde » s'intéresse désormais aux garanties frais de santé : les compagnies d'assurance, les banquiers, les Caisses d'Epargne, la grande distribution... Face à eux, Alptis peut faire la différence : notre association est vraiment indépendante, une spécificité que personne n'a encore imitée.

Par contre, nous devons songer à de nouvelles voies de développement. Dans le domaine de la prévoyance notamment (invalidité, décès, incapacité de travail), qui est encore très ouvert¹. Il faudra compter aussi avec les « fonds de pension » s'ils ne sont pas supprimés. La retraite est une grande préoccupation de nos adhérents et deviendra un des grands domaines de la protection sociale complémentaire.

Autre piste, le développement direct. Depuis 20 ans, le développement d'Alptis a essentiellement reposé sur les professionnels de l'assurance, dont de nombreux agents généraux de compagnies. Or ces réseaux ne couvrent qu'une partie du marché. C'est pourquoi Alptis doit utiliser ses propres forces dans les secteurs non couverts. Alptis Gestion a mis en place de nouveaux moyens pour y arriver.

¹ Alptis a créé récemment une nouvelle assurance décès, ouverte à tous, et le Nouveau Régime de Prévoyance (pour les professions libérales et les commerçants...).

Assemblée générale 97 : les 4 et 5 octobre à Toulouse

L'assemblée générale 97 aura lieu les 4 et 5 octobre prochains à Toulouse, autour du thème : la gestion de la santé et l'optimisation des soins, quel rôle pour nos associations ? Les comités ont reçu des dossiers d'information pour préparer les ateliers et le débat. Après la fête du 20^{ème} anniversaire, c'est donc le retour à une assemblée centrée sur l'information et la réflexion.

La nouveauté à noter, ce sera l'expérience tentée à Toulouse d'ouvrir l'assemblée aux adhérents de la région, non délégués par des comités. Les Rhône-Alpins qui s'étaient plaints l'an dernier de ne pouvoir s'y rendre pour des raisons de coût ont été entendus. Pour la somme forfaitaire de 100 F, les adhérents de la grande région toulousaine pourront assister à l'assemblée statutaire,

aux ateliers et aux réunions plénières du samedi, ainsi qu'au dîner du soir. Des mesures sont aussi prises pour limiter le coût de l'assemblée générale, notamment sur les transports et l'hébergement.

Le point sur les problèmes d'acheminement de la convocation 96

Un certain nombre d'adhérents n'ont pas reçu leur convocation dans les temps. Les 110 000 plis étaient pourtant bien partis un mois avant la date de l'assemblée générale, comme les statuts l'exigent. Mais La Poste qui avait garanti une semaine de délai, a mis plus de trois semaines pour acheminer une partie des envois. Elle a reconnu ses torts et nous avons obtenu un dédommagement de 50 000 F.

La Lettre de l'Observatoire et ses abonnés

Le premier numéro de la Lettre de l'Observatoire est paru en janvier. Ce quatre pages trimestriel est adressé à plus de 1 000 contacts (chambres de commerce ou des métiers, chercheurs, organismes sociaux, monde de l'assurance, conseils économique et social...). En raison du très grand éclatement des organisations professionnelles, nous n'avons pas pu envoyer la Lettre à tous les échelons des syndicats professionnels. Vous pouvez cependant la faire adresser à votre syndicat (ou vous abonner vous-même). C'est gratuit, il suffit de vous adresser à Alptis-Lettre de l'Observatoire, 12 rue Clapeyron, 75 379 Paris cedex 08.

26 avril : réunion du GRAP à Yvoire

Le GRAP s'est réuni le 26 avril dernier, à Yvoire (Haute-Savoie), sur les terres des frontaliers (leur Association Prévoyance Santé des Frontaliers est créée depuis janvier). Le GRAP, qui coordonne les actions des associations de l'Ensemble Alptis, réunit régulièrement leurs administrateurs. Cette année, la journée était ouverte aux présidents des comités et 17 étaient présents. Autre première, une session de formation sur l'Ensemble Alptis et les garanties était proposée. On a remis aux participants un document qui deviendra sans doute la « bible » des administrateurs et des présidents de comités, un classeur rassemblant des informations sur l'Ensemble Alptis, les garanties, la protection sociale.

Le « classeur » Alptis a été expédié à tous les présidents de comité et aux administrateurs des six associations de prévoyance de l'Ensemble Alptis.

33, cours Albert Thomas
69445 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 36 16 16
Fax : 04 72 36 16 34

Directeur de publication :
Georges Coudert

Ont contribué à la rédaction de ce numéro :
Bruno Chaigne, Christine Dumollard.

Photos :
Astrid Pigué

Réalisation :
Longueur d'Onde
ISSN : 1252 - 2082